

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **103 (1967)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

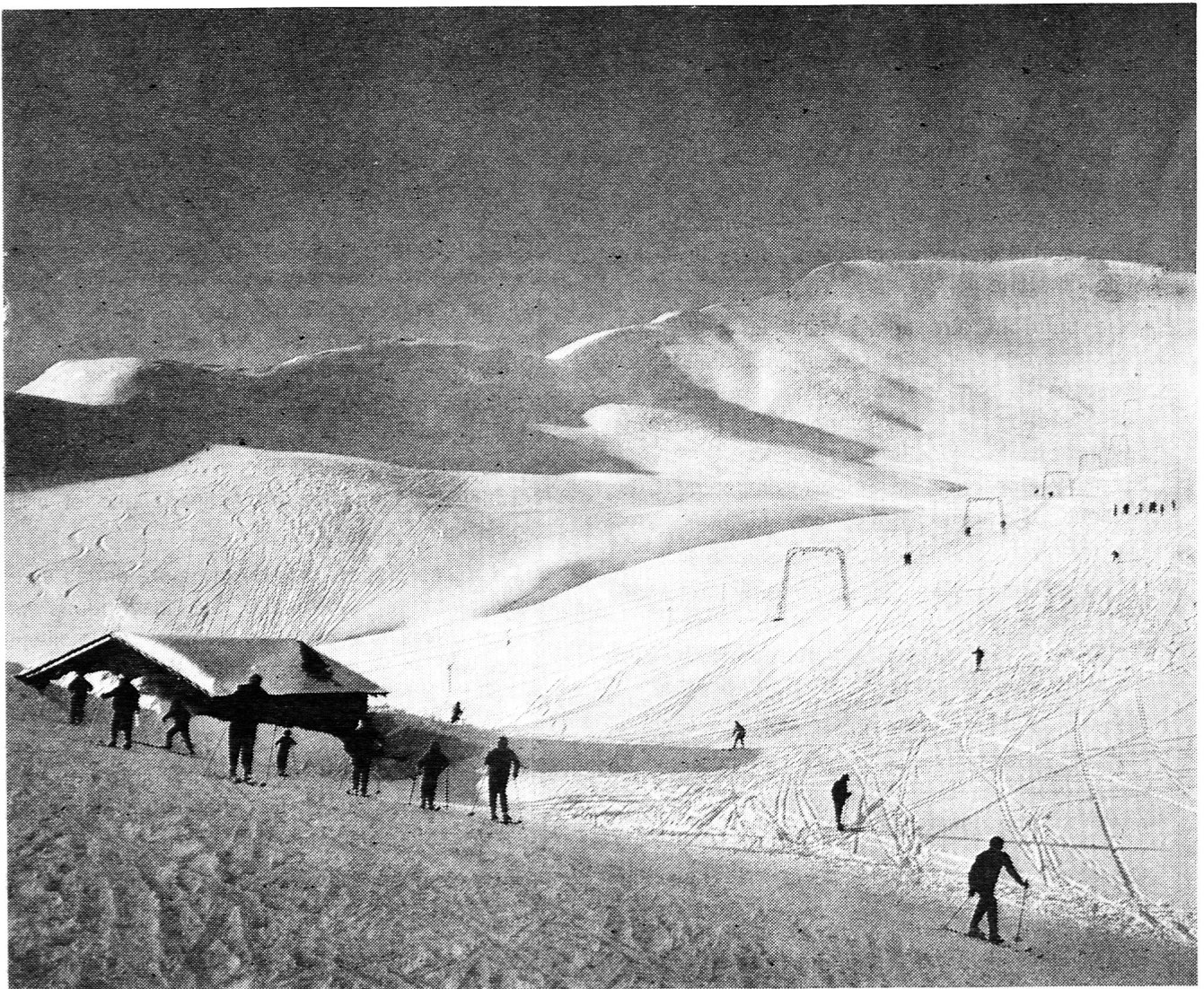
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Cliché Journal de Montreux

Les champs de ski de Chaux-de-Mont sur Leysin

Inscriptions et examens d'admission dans les établissements secondaires

Collèges secondaires lausannois

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires lausannois (pour toutes les classes) se prendront au

COLLÈGE SECONDAIRE DE L'ÉLYSÉE

Lausanne, avenue de l'Elysée, 6
Groupe supérieur, rez-de-chaussée
salle d'étude

du mardi 31 janvier au vendredi 10 février 1967

de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 h. à 12 h. seulement). Tél. : No 27 94 95, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Ne pourront être admis dans un collège de Lausanne que les enfants régulièrement domiciliés dans la zone de recrutement officielle des collèges secondaires lausannois. (Cette zone est limitée par les localités suivantes : St-Sulpice, Bussigny, Cossonay, La Sarraz, Pompaples, Orny, Daillens, Cheseaux, Froideville, Montpreveyres, Oron, Palézieux, Puidoux, Cully).

Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu **les 27 et 28 février. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans les délais ci-dessus.**

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6), les collèges secondaires ont retenu les dates du 16 au 18 mars. Les candidats recevront une convocation.

Gymnases du Belvédère et de la Cité, Lausanne

Les élèves qui obtiendront au printemps 1967 le certificat d'études secondaires d'un collège officiel vaudois seront admis au Gymnase, dans la section qui correspond à leurs études anté-

rieures, à la condition que leurs parents les aient inscrits en novembre 1966 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 15 février 1967** auprès du Gymnase de la Cité, Lausanne, pour toutes les sections. S'adresser au secrétariat de cet établissement pour tous renseignements sur le programme et les dates de l'examen d'admission qui aura lieu au cours du mois de mars.

Ecole supérieure de commerce et d'administration, Lausanne

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'école (Maupas 50), **jusqu'au 28 février 1967**. Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. Le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement.

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination antivariolique et antidiphtérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1967 pour la classe de deuxième année ; un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu **les 10 et 11 avril 1967**.

Département de l'instruction publique
et des cultes
Enseignement secondaire

partie corporative

comité central

Journée d'étude consacrée au laboratoire de langues

Le Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction (GRETI) organise une journée d'étude consacrée au laboratoire de langues. Celle-ci aura lieu à l'Université de Neuchâtel le samedi 4 février de 11 h. à 17 h. 45 et sera présidée par M. Albert Gilliard, directeur du Centre universitaire de linguistique appliquée, entouré de quelques-uns de ses assistants.

Les membres de la SPR qui désirent participer à cette réunion peuvent demander une formule d'inscription auprès de M. F. Barbay, directeur des écoles, 1020 Renens.

Mathématique nouvelle

L'« Educateur » a relaté (N° du 25.11.66) le séminaire organisé à Genève durant lequel M^{me} Nicole Picard, mathématicienne chargée par l'Institut pédagogique national d'expérimenter un enseignement des mathématiques modernes dans un certain nombre de classes maternelles et primaires inférieures parisiennes, a fait part de ses expériences. Nous signalons, à l'intention des personnes intéressées, que la *Télévision française* diffuse actuellement une série d'émissions préparées par M^{me} Picard sur le même thème. Vous pourrez voir des démonstrations de classes au travail chaque jeudi, de 14 h. 30 à 15 h., sur la première chaîne.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

En note à l'agenda...

- 21 janv., 14 h. 15 Rond-Point de Beaulieu, Lausanne :
assemblée des délégués de la SPV.
25 janv., 14 h. 30 Stamm de la SVMEM au collège de
St-Roch, Lausanne. Sujets éventuels
à l'ordre du jour : menus des grands
jours, enquêtes en cours.

28 janv., 8 h. 30 précises. Cinéma Capitole, Lausanne : Congrès SPV.

15 h. Aula du Collège secondaire de Béthusy, Lausanne : Conférence de M^e Jacques Isorni (voir article ci-dessous).

Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Conférence

Alors que le Comité central avait pris ses dispositions en août déjà pour s'assurer la participation d'un conférencier en la personne de M. Pierre-Henri Simon de l'Académie française, cette participation vient de nous être retirée.

Or un délai de quinze jours, donc extrêmement court, a tout de même permis au CC de vous présenter, à l'occasion du Congrès, une conférence de toute grande classe. Nous aurons donc le privilège d'entendre un exposé de

Me Jacques Isorni

Notre conférencier est connu d'une part par le rôle actif qu'il a joué dans la politique française et d'autre part comme un des grands maîtres du barreau français. Il fut en effet le défenseur du maréchal Pétain dans le procès intenté à ce dernier à la fin de la guerre.

Une conférence donnée par une personnalité aussi marquée politiquement, mais aussi marquante, est peut-être de nature à inquiéter certains de nos collègues. Mais n'est-il pas bon qu'une fois, dans ce canton, nous ayons l'occasion d'entendre une conférence susceptible de nous tirer de l'apathie que l'on dit être propre à ce pays, même s'il faut aller à l'encontre d'une certaine façon de penser.

Ce n'est d'ailleurs pas l'homme politique qui s'exprimera à notre Congrès mais l'avocat qui saura nous passionner avec toute la maîtrise du plaideur sur un sujet qui sera captivant :

**LE PROCÈS DU CHRIST
VU PAR UN AVOCAT DU XX^e SIÈCLE**

Maurice Besençon.

Comptes SPV 1966

I. Caisse générale

<i>Pertes et profits (résumé)</i>	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Cotisations et abts à l'«Educateur», produit net		131 626.05
Intérêts divers		1 427.90
Remb. impôt anticipé 1965		172.40
Secrétariat		7 687.35
SPR : « Educ. », cot., fonds du Congrès, délégués	48 905.35	
Fédération	5 045.—	
Centrale de documentation	1 000.—	
Impôts	65.50	
Palmes	418.—	
Contribution à caisse de secours	10 410.—	
Cours de perfectionnement	4 815.15	
Congrès, assemblée SPV	3 417.95	
Commissions SPV et subventions	2 261.05	
Administration générale	15 539.—	
Traitements, alloc. et prestations sociales	26 800.30	
Assurances Rc. CAP, AVS, CP, etc.	13 479.40	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie, etc.	2 672.25	
Moins-value sur titres	243.—	
Amortissement du mobilier	1 390.35	
Fonds de réserve	2 000.—	
Fonds matériel et mobilier	1 000.—	
Bénéfice de l'exercice	1 451.40	
	<u>Fr. 140 913.70</u>	<u>140 913.70</u>

<i>Bilan au 31 décembre 1966</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	1 339.84	
Chèques postaux	3 841.21	
Livrets de dépôts	21 133.45	
Mobilier et machines	5 000.—	
Titres	17 267.—	
Fonds de réserve		17 000.—
Fonds matériel et mobilier		7 000.—
Fortune pour balance		24 581.50
	<u>Fr. 48 581.50</u>	<u>48 581.50</u>

Résultat de l'exercice 1966

Fortune au 31 décembre 1966	24 581.50
Fortune au 1 ^{er} janvier 1966	23 130.10
Augmentation de fortune	<u>Fr. 1 451.40</u>

Sauf erreurs ou omissions.
Lausanne, le 9 janvier 1967.

Commentaires

La cotisation locale des sections d'Aigle, Echallens, Lausanne, La Vallée, Moudon, Orbe, Vevey et Yverdon a été perçue en même temps que la contribution cantonale.

En 1966, 678 mutations ont été enregistrées :
201 admissions
92 démissions
68 changements d'état civil
317 changements de domicile

Effectif actuel de la SPV

Pour la première fois dans son existence, la SPV dépasse les trois mille membres.

Membres actifs et auxiliaires	2295
Membres d'honneur et honoraires	708
	<u>3003 (+ 109)</u>

Rapport des vérificateurs

La Commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le vendredi 13 janvier 1967 à Lausanne. Elle a contrôlé les écritures et vérifié les pièces justificatives.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes. Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

- d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
- d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;
- de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 13 janvier 1967.

Les vérificateurs :

M. Gebhard, C. Bezençon, D. Delessert

II. Caisse coopérative « Secours et Invalidité » SPV 1966

<i>Pertes et profits (résumé)</i>	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Versement de la caisse générale		10 410.—
Intérêts divers		1 428.20
Remboursement impôt anticipé 1965		199.30
Dons, fonds Boissier		116.90
Produit de l'immeuble « Sur Lac », sans impôts		10 827.40
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	4 870.—	
Secours, allocations aux orphelins	5 050.30	
Impôts, commune et canton	1 226.90	
Moins-value sur titres	325.—	
Administration	3 258.70	
Assemblées et divers	930.90	
Amortissement sur installations	1 840.—	
Réserve pour réparations	2 000.—	
Bénéfice de l'exercice	3 480.—	
	<u>Fr. 22 981.80</u>	<u>22 981.80</u>

<i>Bilan au 31 décembre 1966</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	100.91	
Chèques postaux	13 161.58	
Cédules	12 953.80	
Titres	25 315.—	
Livret de dépôts	8 727.35	
Immeuble	319 000.—	
Hypothèques		132 282.85
Fonds entretien immeuble		9 062.45
Fortune pour balance		237 913.34
	<u>Fr. 379 258.64</u>	<u>379 258.64</u>

Résultat de l'exercice 1966

Fortune au 31 décembre 1966	237 913.34
Fortune au 1 ^{er} janvier 1966	234 433.34
Augmentation de fortune	Fr. 3 480.—

Sauf erreurs ou omissions.
Lausanne, le 9 janvier 1967.

Produit de l'immeuble « Sur Lac »

Chemin des Allinges 2, Lausanne,
pour l'année 1966

Recettes Dépenses

Locations	26 871.50	
Assurances, conciergerie et divers		940.95
Chauffage, eau, électricité		5 857.55
Réparations, entretien		2 397.20
Intérêts hypothécaires		5 636.65
Impôts 1966		1 226.90
Gérance		1 211.75
Bénéfice		9 600.50
	Fr. 26 871.50	26 871.50

Rapport des vérificateurs

La Commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité SPV s'est réunie le vendredi 13 janvier, à Lausanne. Elle a procédé au pointage de toutes les pièces comptables ; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle félicite le caissier pour la tenue exemplaire de ses livres et la parfaite ordonnance de toutes les pièces ; elle le remercie de lui avoir fourni les commentaires et explications indispensables.

Elle vous propose :

- d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration ;
- de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 13 janvier 1967.

Les vérificateurs :

M. Neyraud, L. Pahud, C. Bezençon

Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de secours*Exercices 1966*

Durant l'année 1966, la fortune de la Caisse de secours a passé de Fr. 234 433.34 à Fr. 237 913.34 accusant ainsi une augmentation de Fr. 3 480.—, après les amortissements d'usage et un versement au fonds d'entretien de l'immeuble de Fr. 2000.—.

Disponibilités

Conformément aux conclusions du rapport de l'an dernier, il a été procédé à la suppression du compte courant débiteur ouvert à la BCV en 1957, alors que les liquidités étaient insuffisantes. Le solde actif de Fr. 308.70 a été versé sur le livret de dépôts.

Titres

L'état des titres n'a guère subi de changements si ce n'est le remplacement de 3 obligations : Confédération suisse 1946 à 3 1/4 % par des obligations Crédit foncier vaudois à 4 3/4 %. La tension sur le marché des capitaux s'est maintenue toute l'année avec ses conséquences inévitables : élévation des taux d'intérêts et, par contre coup, baisse régulière des anciennes valeurs ; à vrai dire, seul le bilan annuel de notre caisse indique ces fluctuations sans importance pour la SPV puisque nous n'avons aucune nécessité de négocier les papiers mal cotés.

Cédules

Trois nouveaux prêts (Fr. 3500.—) ont été accordés. La plupart des bénéficiaires de cédules ont accéléré volontairement leurs remboursements en 1966. Le capital immobilisé est donc en forte baisse. Vu la dévaluation de l'argent, le Conseil d'administration étudie actuellement la possibilité d'accorder des prêts plus élevés. Les montants obtenus auprès de la SPR ont été également remboursés.

Dons

Nous rappelons que nous acceptons volontiers des dons (ou legs) ; peu de chose cette année. Que les bénéficiaires de prestations de notre caisse se souviennent d'elle lorsque leur situation se sera améliorée.

Immeubles

Il a été procédé à la réfection presque complète des deux appartements qui ont changé de locataires au cours du dernier exercice ; le bail d'un garage ayant été également résilié, les amateurs se sont trouvés fort nombreux. Le taux hypothécaire appliqué à notre emprunt continue à monter.

Service social

Les ennuis n'épargnent pas de nombreux collègues, spécialement les jeunes. Nous avons essayé, dans toute la mesure du possible, de résoudre avec eux les multiples problèmes qu'ils nous ont exposés.

Aide statutaire et secours

Ces prestations — l'une, automatique et l'autre, après décision du Conseil — rendent toujours d'inappréciables services. Mais encore faut-il que le malheur atteigne un collègue membre de la SPV. Il se pose donc pour les présidents de section un cas de conscience assez grave : celui d'être certain d'avoir tout tenté pour que les jeunes rallient notre association.

La caisse de secours SPV a donc, durant l'année 1966, continué à remplir dans la discrétion, le rôle pour lequel nos devanciers l'ont créée. Tous les cas ont été traités avec la plus grande humanité mais il en existe probablement d'autres qui nous échappent ; nous réitérons donc notre appel : « à vous de nous les signaler ». Une aide matérielle efficace aux malchanceux vaudra toujours mieux qu'une simple capitalisation de bénéfices substantiels.

Lausanne, le 9 janvier 1967.

Pour le Conseil d'administration :
A. Rochat, secrétaire central

La semaine de 5 jours à l'école

La commission SPV désignée pour l'étude de cette proposition était composée des collègues Paul Lavanchy, président et motionnaire, Georges Chamot, Maurice Besençon, François Grosjean et Georges Gilliéron, rapporteur.

Elle s'est réunie à plusieurs reprises durant les années 1965 et 1966, a pris contact avec des autorités scolaires et des directeurs d'école, a dépouillé une enquête adressée aux différentes sections de notre société, puis a établi son rapport en juin 1966. C'est ce dernier qui fut adressé aux présidents de sections et lu — partiellement ou totalement — lors des assemblées d'automne.

Il appartient au Congrès 1967 de discuter les conclusions de ce rapport, de les amender ou compléter éventuellement, puis de les voter ; dans ce but, nous tenons à vous les rappeler ci-dessous.

CONCLUSIONS DU RAPPORT

1. La commission estime applicable la semaine de 5 jours à l'école dans le cadre des programmes actuels mais avec une diminution de l'horaire hebdomadaire.
2. Elle préconise le maintien du mercredi après-midi libre.
3. Toute décision générale pour l'enseignement vaudois devra être précédée d'une vaste campagne d'information puis d'essai.
4. Le district de Vevey est, de par sa variété économique et géographique, une région favorable à un essai.
5. Si le moment de réaliser un tel essai ne semble pas encore venu, l'école doit être prête à le faire.

L'évolution générale de la réduction des heures de travail, l'aménagement des structures scolaires dans de nombreux pays, une enquête du Bureau international du travail, un récent forum à Lausanne, sont autant de symptômes annonçant un mouvement qui tend à faire bénéficier de deux jours de repos consécutifs un nombre toujours plus élevé de travailleurs intellectuels, dont nous sommes.

Si nous savons que l'aménagement des horaires hebdomadaires, comme celui des vacances scolaires, constitue présentement un objet d'étude et de préoccupation pour de nombreux gouvernements, nous devons convenir que l'opinion publique, si disposée qu'elle soit à reconnaître le dévouement des maîtres, est assez généralement encline à voir dans la réduction de nos heures de travail, un des avantages essentiels de la profession enseignante. C'est que l'attention se porte tout naturellement sur cette partie de la tâche qui nous met en contact immédiat avec les élèves.

« Les autres devoirs de l'enseignant, nul n'en ignore

sans doute l'existence, mais leur ampleur et le temps qu'ils exigent pour être menés à bien se laissent facilement sous-estimer. A l'examen, il se révèle que les **travaux préparatoires ou complémentaires** ont toujours pour effets de **réduire** très notablement — et parfois même de **supprimer** — **la marge** qui sépare en **apparence** la journée de travail des enseignants de celle de la plupart des autres travailleurs.

» Sans doute la physionomie de la première variété de façon très sensible suivant que l'exécution des dits travaux est laissée à la libre appréciation de l'intéressé, ou qu'elle doit s'insérer dans le cadre d'une période déterminée de présence à l'école ; tandis que l'emploi du temps de l'enseignant garde dans le premier cas un caractère particulier qui l'apparente à celui des professions libérales, il ressemble beaucoup, dans le deuxième cas, à celui des autres fonctionnaires ou des autres salariés du secteur privé... »

(B.I.T.)

L'aménagement des heures de travail dans la semaine, s'il doit éviter une concentration excessive, doit essentiellement permettre à l'école de remplir sa tâche ; or, cette tâche, dans de nombreux pays, est accomplie dans un temps très variable, allant de 22 à 25 heures en Australie, mais se situant dans une moyenne de 28-30 heures. Nous pensons que la tâche à accomplir — et partant, le plan d'étude — ainsi que les méthodes à utiliser doivent être analysées et pensées à la lumière des besoins et connaissances de la deuxième moitié du XX^e siècle. Il serait dès lors indispensable que la « Commission de réforme de structure de l'enseignement vaudois », certainement consciente de l'évolution qui s'est faite, en étudie également les différents aspects.

jfr.

Guilde de travail Techniques Freinet Cours de texte libre pour débutants

Le cours se donnera :

le 2 février, à 17 heures dans la classe de Ribolzi, collège de la Madeleine, rue P. Viret, entre la cathédrale et l'Université. Entrée par les escaliers couverts. Premier étage, côté est ;

le 9 février, pour degré « enfantine et inférieur », classe de Lisette Rouge, collège de Cully ; pour degré moyen, supérieur et secondaire, classe de A. Gardel, collège du Stade, ouest de Bellerive, Lausanne ;

le 23 février : mêmes lieux.

Les collègues intéressés peuvent s'adresser à Jean Ribolzi, av. Druey 13, Lausanne.

Finance du cours : Fr. 5.—

genève

Conférences :

Peut-on industrialiser l'enseignement ?

Vendredi 27 janvier 1967, à 20 h. 30, à l'International, place du Cirque (sous les auspices de la SPN et de la SPG).

Le conférencier, **M. Roger Ueberschlag**, originaire de Mulhouse, inspecteur chargé de la formation des maîtres et de l'organisation des stages à l'Education nationale, Paris, est une éminente personnalité de la pédagogie moderne française. Invité par la SPN à donner cette conférence aux collègues neuchâtelois, M. Ueberschlag se réjouit de la répéter chez nous, à l'intention des enseignants genevois. Cela grâce à l'initiative de

J.-P. Guignet et de son collègue neuchâtelois Robert.

Nous souhaitons que soient nombreux les auditeurs du brillant orateur parisien, qui ne nous demande aucun cachet.

Qu'est-ce que l'institut de la vie ?

Mardi 7 février 1967, à 20 h. 30, à l'Institut national genevois, 1, promenade du Pin (sous-sol), (sous les auspices de la section genevoise de l'IV).

Les membres du corps enseignant sont invités à cette conférence de **M. le Dr M. Marois**, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, fondateur de l'Institut de la Vie, dont il existe plusieurs sections en Suisse.

La séance est publique et sera suivie d'une discussion.

Pour ceux qui ignorent le but que vise cet organisme, voici comment ce dernier le définit :

« Etude des problèmes que posent la conservation et le développement de la vie, de l'homme et de l'espèce humaine ; préservation des milieux naturels dans lesquels se déroule la vie ; recherche de l'équilibre ordonné et harmonieux qui devrait exister entre l'homme, les sociétés humaines et leurs milieux. »

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 20.- ; ÉTRANGER Fr. 24.-

Le problème de la pénurie des enseignants à Genève

M. Robert Wicky, député du Parti du travail, — dont l'épouse est notre collègue aux interventions courageuses toujours appréciées, — a posé en date du 7.10.66 une **question écrite** au Conseil d'Etat, à laquelle ce dernier a répondu le 20.12.66. Nous donnons ci-dessous la teneur de cette réponse en ce qui concerne l'enseignement primaire seulement, sans commentaires personnels

Ceux de M. Robert Tuscher, dans la « Voix Ouvrière » du 10 courant, sont propres à satisfaire les enseignants pour qui un syndicalisme non politisé est le seul idéal social auquel on peut faire confiance.

E. F.

Question écrite

de M. Robert Wicky, 7 octobre 1966

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer le nombre exact de suppléants fonctionnant depuis la rentrée scolaire dans l'enseignement infantin, primaire et secondaire ?

Quelles sont les conditions d'admission pour obtenir un tel poste ?

Quelle est la formation de ces personnes ?

Combien d'entre elles possèdent une licence, un certificat de maturité ou un titre équivalent selon le règlement des études pédagogiques ?

Cette solution de facilité concernant l'engagement de personnel enseignant ne porte-t-elle pas préjudice au recrutement pour les études pédagogiques ?

Quelle est la différence de traitement entre un suppléant et un maître titulaire ?

R. Wicky.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

20 décembre 1966

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1. Effectif des suppléants

Au 15 octobre 1966, l'enseignement primaire compte 999 classes. Le corps enseignant de ces 999 classes est constitué comme suit :

Personnel	Ecole infantine Division préparatoire		Classes ordinaires		Ecole primaire Classes spécialisées		Classes fin de scolarité		Total
	R	S	R	S	R	S	R	S	
1. Maîtresses enfantines	182	132*	—	—	—	—	—	—	314
2. Institutrices	—	—	305	156	33	18	—	7	519
3. Instituteurs	—	—	123	15	15	5	4	4	166
	182	132*	428	171*	48	23*	4	11*	
			599		71		15		999
		314			685				

Légende :

R : personnel régulier y compris personnel suppléant stabilisé.

S : personnel suppléant.

* : effectif total du personnel suppléant : 337.

2. Conditions d'engagement et formation

En principe, pour être engagé en qualité de suppléant, tout candidat doit justifier d'une bonne instruction gé-

Cinéma

Occasions uniques: SIEMENS, KODAK, MICRON XXV ou BELL & HOWELL, projecteurs 16 mm sonores de démonstrations, cédés avantageusement avec garantie. Téléphone (032) 2 84 67 ou écrire au Bureau du Journal.

nérale et posséder un brevet d'enseignement délivré soit par une institution officielle (école normale, notamment), soit par un établissement privé spécialisé (diplôme de jardinière d'enfants, par exemple). A défaut de brevet d'enseignement, le candidat à un poste de suppléant doit fournir la preuve qu'il a exercé pendant une année au moins une activité pédagogique dans une école officielle ou privée. Le Département engage indifféremment des Suisses ou des étrangers d'expression française, âgés de 19 à 55 ans, sauf dans la catégorie des porteurs d'un titre de culture générale, où, pour les Suisses, il est nécessaire d'avoir plus de 40 ans, âge limite pour l'admission aux études pédagogiques.

A titre d'exemple, voici comment se répartissent les suppléants engagés durant l'année scolaire 1965-1966 :

a) porteurs d'un brevet d'enseignement délivré par une institution officielle	28
b) porteurs d'un brevet délivré par un établissement privé	38
c) suppléants ayant exercé une activité pédagogique :	
— avec titre de culture générale	9
— sans titre de culture générale	9

Depuis plusieurs années, chaque suppléant nouveau est astreint :

- à un cours d'information théorique durant la semaine qui précède la rentrée des classes de septembre ; le but de ce cours est de donner aux participants des indications précises sur l'organisation scolaire genevoise, les lois et règlements régissant notre école, le plan d'études et les moyens d'enseignement ;
- à un cours d'information pratique de deux semaines durant la première quinzaine du mois d'octobre ; le but de ce cours est de donner aux participants une série de démonstrations de leçons sur les diverses disciplines portées au programme ;
- à des cours de formation personnelle qui ont lieu après les heures scolaires durant les mois de novembre et de décembre ; ces cours portent sur certaines disciplines telles que le chant, le dessin, le dessin au tableau noir, l'écriture, les travaux manuels et les jeux éducatifs ;
- à des séminaires qui ont lieu occasionnellement après les heures de classe, et au cours desquels un commentaire est fait des visites effectuées par l'inspecteur.

En outre, un inspecteur d'écoles spécialement détaché à cet effet suit le travail de chaque suppléant nouveau pendant une année et organise les cours et les séminaires cités plus haut. Il est aidé dans sa tâche par une assistante pédagogique qui s'occupe particulièrement du secteur infantin.

La formation des suppléants est compliquée par la

<i>Personnel régulier</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Augmentations annuelles</i>
Maitresses enfantines	15 930 fr.	21 450 fr.	12 fois 350 fr. 2 fois 675 fr.*
Institutrices et instituteurs	17 220 fr.	24 150 fr.	12 fois 465 fr. 2 fois 675 fr.*
<i>Personnel suppléant</i>	14 480 fr.	18 080 fr.	12 fois 300 fr.

* Dès la 16^e et dès la 20^e année à dater de la confirmation.

grande mobilité enregistrée dans cette catégorie de personnel, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

<i>Années scolaires</i>	<i>Personnel engagé</i>	<i>Départs (dont après 1 an activité)</i>
1963-1964	67	33 (16)
1964-1965	99	29 (18)
1965-1966	84	22 (18)

3. Titres

Sur les 337 suppléants au service de l'enseignement primaire, 35 possèdent un des titres requis pour l'inscription aux études pédagogiques :

licence	1
maturité	14
baccalauréat	16
diplôme de culture générale de l'école supérieure de jeunes filles	3
diplôme de l'école supérieure de commerce	1

Il s'agit, dans la plupart des cas :

- soit de suppléants placés à la tête de classes de fin de scolarité, lesquelles, malgré plusieurs appels du Département, n'ont pu être attribuées à du personnel régulier,
- soit de suppléants ayant plus de 40 ans, âge limite pour l'admission aux études pédagogiques,
- soit d'étrangers qui ne peuvent être nommés dans l'administration cantonale.

4. Etudes pédagogiques

Le Département de l'instruction publique s'efforce depuis bien des années d'améliorer les conditions de recrutement du personnel régulier. C'est ainsi qu'il a successivement :

- admis de nouvelles équivalences aux titres requis lors de l'inscription aux études pédagogiques (maturité décernée par les autres cantons, maturité fédérale, maturité commerciale, diplôme de l'école supérieure de commerce) ;
- créé des examens de culture générale dont la réussite permet d'accéder aux études pédagogiques (classes enfantines et classes primaires spécialisées) ;
- supprimé les examens préalables du concours d'admission aux études pédagogiques et ramené de 5 à 3 ans la durée de l'engagement que doivent signer les candidats à l'enseignement.

Ces différentes mesures — notamment la dernière — ont eu pour conséquence de doubler le nombre des brevets délivrés chaque année : 80 en moyenne, contre 35 à 40 environ auparavant. Cette constatation permet d'affirmer que le recrutement pour les études pédagogiques n'a souffert en rien de l'engagement parallèle de nouveaux suppléants.

5. Traitements

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
J.-P. Galland

Le président :
A. Chavanne

neuchâtel

Peut-on industrialiser l'enseignement ?

Les machines pénètrent partout à notre époque. Dans nos classes, les « machines » enseignantes prendront certainement bientôt une place non négligeable. Une fraction importante d'élèves échoue aux examens ; c'est donc dire que les établissements scolaires ont un rendement faible.

Partout, on enfile les programmes et la population met en accusation l'école et exige d'elle méthodes, rendement, exactement ce qui est nécessaire pour faire de l'école une industrie.

Peut-on industrialiser l'enseignement ? M. Roger Ueberschlag, inspecteur de l'enseignement à l'Ile de la Réunion (océan Indien), puis à l'Académie de Strasbourg avant d'être chargé de mission au Ministère de l'éducation nationale française, apportera pour les membres de la SPN, le passionnant dossier de ce procès, jeudi 26 janvier prochain (voir annonce particulière).

Société pédagogique neuchâteloise
District de Neuchâtel

**Jeudi 26 janvier 1967, aula du Nouveau Gymnase,
ruelle Vaucher, Neuchâtel, à 20 heures**

Conférence pédagogique :

Peut-on industrialiser l'enseignement ?

par M. Roger Ueberschlag, chargé de mission au Ministère de l'éducation nationale à Paris.

Les membres de toute la SPN sont très cordialement invités à assister à cet exposé.

Le comité SPN - district de Neuchâtel

On reparle du « Roi vagabond »

La comédie musicale « Le Roi vagabond » de Robert Mermoud et Monique Laederach, commandée par la SPN, et créée en mars 1965 à la Trisannuelle du Locle, avait semblé à plusieurs « injouable » par les enfants de nos classes. La musique paraissait difficile, et la mise en scène impossible. Pourtant, le spectacle fort bien mis au point par MM. André Bourquin et Claudévard était d'une rare qualité et avait remporté un succès mérité.

Un de nos collègues de Dombresson s'est décidé à monter « Le Roi vagabond », non avec les moyens importants employés au Locle, mais tout simplement avec un piano, un appareil de photo, un récitant et des gosses du village.

Une mise en scène étant impossible (manque de temps et d'éléments acteurs), l'histoire, au fur et à mesure de son déroulement est illustrée de diapositives.

Les chanteurs sont donc aussi les acteurs de la comédie, qui se déroule sur une des places du village, autour du bassin de la fontaine.

Ce spectacle, qui sera complété par d'autres productions aura lieu à la fin de janvier à la salle de spectacles de Dombresson.

La date n'étant pas encore définitivement fixée, ceux qui désirent assister à cette reprise peuvent se renseigner par téléphone auprès des collègues de Dombresson.

Nous félicitons notre collègue, et lui souhaitons plein succès.

Assurance responsabilité civile

D'après la loi, tous les instituteurs sont tenus de contracter une assurance en responsabilité civile. En 1953, la SPN concluait avec la « Neuchâteloise » un contrat collectif auquel pouvaient adhérer tous les membres de la société. Ce contrat qui couvrait les risques jusqu'au million était fort avantageux.

Or, la « Neuchâteloise » vient de faire savoir au Comité central qu'elle se voit obligée de revoir ses tarifs et le mode d'encaissement des primes. Plusieurs propositions ont été faites, il est cependant trop tôt pour en parler, une enquête auprès des communes qui ont pris ces primes à leur charge, ou qui assurent elles-mêmes leur personnel en RC donnera au CC les éléments nécessaires pour arrêter sa position.

Legs Ida Eclin

Le fonds d'entraide de la SPN vient de recevoir par l'intermédiaire du Département de l'instruction publique un legs de Fr. 500.—. Nos remerciements vont à la famille de la donatrice, ainsi qu'au Département qui a dirigé ce legs sur notre fonds d'entraide.

Groupe de travail primaire-secondaire

Un groupe de travail vient d'être constitué avec nos collègues de l'enseignement secondaire. Il aura pour tâche d'étudier tous les points qui présentent des intérêts communs aux deux groupements. En feront partie, de notre côté, les collègues : M. Jaquet, G. Philippin, R. Duckert et G. Bobillier.

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

LA MAISON SPÉCIALISÉE
TOUTE L'ANNÉE AU SERVICE DU SPORT

Schaefer
SPORTS
LAUSANNE

Jura bernois

Rapport d'activité de l'Office d'orientation professionnelle du Jura-sud

L'Office d'orientation professionnelle du Jura-sud, dont le siège est à Tavannes, a déjà publié son quatrième rapport d'activité pour l'année 1966, bien que celle-ci vienne à peine de se terminer. L'on reconnaît bien dans ce fait le souci de M. Cetlin, directeur de l'office, d'être toujours à la pointe de l'actualité dans tous les domaines, pourtant divers et variés, qui touchent à l'orientation professionnelle et au choix d'un métier.

Manque de personnel

Si l'on ne faisait que se référer aux préoccupations des responsables de l'orientation professionnelle de jadis, du début du siècle en particulier, on pourrait être tenté de penser que bien peu de choses ont changé au cours des années. En 1924, en effet, l'on réclamait déjà l'organisation de séances d'information dans les écoles, l'augmentation du nombre des contacts avec les jeunes et leur famille, l'amélioration des moyens d'information, etc. C'est là langage encore actuel. Il ne faudrait pas toutefois en faire une déduction quelconque, car elle ne pourrait qu'être hâtive; si les préoccupations de naguère et d'aujourd'hui ont encore une grande similitude, l'on doit bien reconnaître que l'esprit, lui, a totalement changé. L'atmosphère de travail s'est transformée; au lieu de proposer ou d'imposer une profession, on s'évertue aujourd'hui à éveiller les jeunes gens, à leur fournir tous renseignements utiles afin qu'ils puissent faire leur choix eux-mêmes, à leur faire prendre conscience de leurs réelles qualités et de leurs dispositions cachées.

En matière d'orientation, de choix professionnel, dirions-nous plutôt aujourd'hui, l'évolution a été et est encore très lente. Il est vrai que les raisons de cette lenteur sont nombreuses. En premier chef, il y a naturellement la complexité de la tâche, car elle est constituée par un domaine qui, si l'on y réfléchit bien, a des ramifications infinies. Le manque d'une législation adéquate n'est pas fait pour arranger les choses, au contraire. La formation de conseillers d'orientation, leur position inconfortable face à l'école ne rendent pas non plus la tâche aisée. Et pourtant, l'orientation n'a cessé d'évoluer, de rechercher des méthodes d'investigations nouvelles, de s'adapter toujours mieux au milieu qui lui est propre. Ce qui était de simples entretiens d'orientation s'est transformé en études complètes, tenant compte avant tout de la liberté de l'individu et de la connaissance de son entourage. C'est ainsi que le consultant est devenu le réel collaborateur du conseiller et non pas son patient, le consultant participant de plus en plus activement à l'élaboration de sa propre orientation.

Cette manière de faire, pour qu'elle soit couronnée de succès, demande pourtant l'application d'une seconde technique d'orientation, celle de la préparation au choix professionnel, exigence essentielle si l'on veut que l'orientation se fasse dans de bonnes conditions. Or, justement, ce dernier point, pour l'office du Jura-sud, constitue un obstacle de taille. 87 écoles, réparties dans 38 localités, dépendent de lui, écoles dont les degrés varient de village à village souvent, écoles que les conseillers d'orientation devraient pouvoir visiter

régulièrement afin d'assurer une préparation progressive au choix professionnel. Mais comment une telle préparation pourrait-elle se faire logiquement, quand on sait que l'office de Tavannes ne compte qu'un conseiller et un stagiaire? Le manque de personnel qualifié est flagrant; l'on ne pourra véritablement attendre un réel essor de l'office du Jura-sud que lorsqu'il pourra disposer d'un plus grand nombre d'orienteurs.

Une activité intense

La statistique, pour critiquée qu'elle soit généralement, a néanmoins l'avantage d'être éloquente et directe. En 1966, 462 cas ont été étudiés par l'office du Jura-sud, dont 327 à Tavannes même. Parmi ces cas, l'on comptait 195 garçons et 132 filles, 166 élèves primaires, 149 secondaires et 12 appartenant au degré moyen supérieur. Il est également intéressant de savoir que 170 consultants provenaient du district de Moutier, 101 de Courtelary, 39 des Franches-Montagnes et 17 d'autres régions du Jura. Les professions commerciales et administratives ont été choisies par 88 jeunes gens (58 filles et 30 garçons), les professions des industries des métaux, machines et de l'électrotechnique par 63 garçons, les professions techniques par 19, l'horlogerie et la bijouterie par 15, etc. Il importe de relever aussi que 72 jeunes gens n'ont pu définir encore leur choix.

L'information professionnelle a été intensifiée dans les classes; la plupart d'entre elles ont reçu la visite d'un conseiller d'orientation. Ces passages permettent à certains jeunes gens de résoudre leur problème d'orientation dans le cadre de l'école, sans envisager une étude plus complète à l'office. C'est généralement le cas de jeunes gens qui ont fait une évolution scolaire normale et qui ont été bien appuyés par leur maître et leurs parents. Le nombre des consultants qui fréquentent la 8^e année scolaire augmente toujours davantage et c'est réjouissant, car une consultation avancée permet une meilleure orientation sur les diverses exigences scolaires.

Enfin, il faut relever que l'idée qu'on choisit une profession une fois pour toute sa vie semble être périmée; la preuve en est donnée par le fait que 10% des consultants ont 18 ans et plus et que 13 d'entre eux avaient dépassé l'âge de 20 ans et se trouvaient déjà dans la vie active.

En dehors des consultations proprement dites, 1070 écoliers primaires et secondaires ont suivi une information professionnelle au cours de 18 séances qui se sont tenues dans diverses localités, dans le cadre parfois de réunions d'associations. Le service des prêts de documentation a été souvent sollicité et le guide « Information scolaire et professionnelle » a connu dès sa parution une large audience. Enfin, 44 demandes de bourses d'apprentissage et de perfectionnement ont été agréées, pour un montant global de 83 665 francs.

Dix communes de plus à desservir

Le Jura, sur le plan de l'orientation professionnelle, a été divisé en deux grandes parties, le Jura-nord avec siège à Porrentruy, le Jura-sud avec siège à Tavannes. Les Franches-Montagnes toutefois, faisant une nouvelle fois preuve d'esprit d'indépendance, avaient conservé leur propre organisation de district. La démission de son responsable posa néanmoins d'emblée non pas une

question de succession, mais d'organisation, voire de rattachement à l'un des offices existants. En effet, les Francs-Montagnards, informés de l'évolution qui s'était faite en matière d'orientation et d'information professionnelles, durent prendre conscience qu'ils ne pouvaient plus œuvrer seuls, le cadre de leur district étant trop restreint. Deux séances réunissant les responsables de l'orientation du Jura et des Franches-Montagnes, ainsi que les maires de toutes les communes, les maîtres des classes terminales et des représentants des autorités cantonales, permirent la dissolution de l'ancien office franc-montagnard. Les communes furent alors priées d'adhérer à l'un des deux offices existants.

Le 19 mars 1966, les communes de Saignelégier, des Breuleux, des Pommerats et de La Chaux-des-Breuleux étaient admises dans le syndicat constituant le cercle du Jura-sud. Dans les mois qui suivirent, les six autres communes du Noirmont, des Bois, du Bémont, de Goumois, de Montfaucon et de Muriaux demandèrent leur adhésion. Leur admission définitive sera ratifiée lors de l'assemblée des délégués qui aura lieu en février prochain à Saignelégier. Ainsi, dix communes, avec une population de 7263 habitants, seront désormais desservies par l'office d'orientation de Tavannes. La première année d'activité avec les Francs-Montagnards a donné de larges satisfactions, ce qui constitue un signe évident d'encouragement pour l'avenir.

Si l'intégration du district des Franches-Montagnes dans l'office du Jura-sud est une réalisation louable en soi, elle ne va pas sans augmenter encore les charges

qui incombent à l'office de Tavannes. Pour être efficace, celui-ci devra nécessairement recevoir un renfort de personnel. En effet, en ce début d'année, il ne comptera plus qu'un conseiller, M. Cetlin, directeur, M. Chollet, conseiller stagiaire, poursuivant ses études. Malgré les louables efforts déployés par Mmes Hirschi et Droz, secrétaires, il ne sera pas possible à l'office du Jura-sud de remplir pleinement le rôle qui lui incombe, encore moins de pallier aux lacunes constatées et d'intensifier son activité !

A. F.

A telle enseigne...
Dire «ma banque» comme on parlerait d'une collaboratrice indispensable. La banque est entrée aujourd'hui dans le vocabulaire quotidien de chacun.



BANQUE CANTONALE VAUDOISE

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND
des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à



LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHÂTEL
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

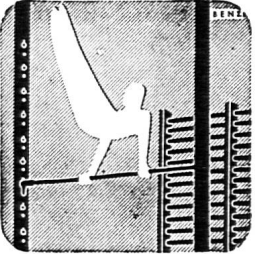
RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

Alder & Eisenhut AG
75 ans 1891-1966
Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

KÖSNACHT-ZH
Tél. (051) 90 09 05
Fabrique Ebnat-Kappel/SG

Nos fabrications sont conçues sur les exigences de la nouvelle école de gymnastique

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers



Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE



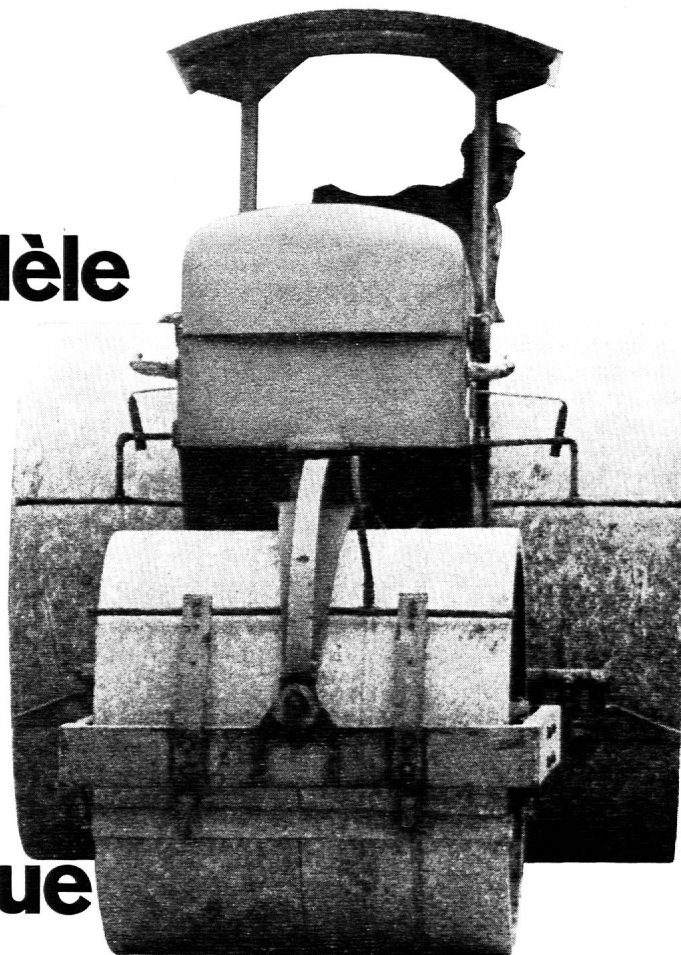
8. Beau-Séjour
Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Le nouveau modèle simplifié du WAT

ne coûte

que



fr. 12.50!

Autres stylos d'écolier à remplissage classique, à partir de fr. 9.50

La grande demande dont le WAT fait l'objet (signalons que de nombreuses communes, voire des cantons entiers en ont fait leur stylo d'écolier officiel) nous a permis d'en simplifier et d'en rationaliser la fabrication. **Le nouveau WAT bleu** ne coûte plus que fr. 12.50! Ce prix est d'ailleurs sensiblement réduit pour les commandes groupées.

Le révolutionnaire système de remplissage capillaire du WAT bleu n'a, bien entendu, subi aucune modification. Comme par le passé, il utilise de l'encre en flacon «Waterman 88 bleu floride» ne s'oxydant pas, qui a été spécialement mise au point pour le système capillaire du WAT. Or il est bien connu que l'encre en flacon est plus de dix fois moins chère que les cartouches. Voilà une économie qui a son importance pour une école!

Quant aux frais de réparation éventuels, ils restent eux aussi minimes; car, même si le WAT se fait maltraiter par un enfant peu soigneux à la main encore mal assurée, **le maître lui-même** peut remplacer sur-le-champ les quatre pièces principales du WAT. Nous nous ferons un plaisir de vous envoyer la boîte pratique de pièces détachées dont le prix a, bien entendu, lui aussi baissé.



Si vous désirez mieux connaître le WAT, nous sommes tout disposés à en équiper votre classe pendant quelques jours, sans aucun engagement pour vous.

Ne manquez pas d'assister

à sa démonstration à la télévision!

WAT, le seul stylo d'écolier à cartouche capillaire, qui ne tache pas.

Wat

JiF S.A. Waterman

Badenerstrasse 404
8004 Zurich
tél. 051/521280

de **Waterman**

K

partie pédagogique

A vous de jouer

Je déplorais la semaine dernière la rareté des envois d'articles d'ordre pratique faits au rédacteur par ceux qui ont journellement l'occasion de mettre au point des tours de main, des procédés particuliers. Heureusement, les premières réactions à mon appel laissent bien augurer de la suite. J'aborderai donc aujourd'hui sous un angle un peu différent ce problème de la participation du praticien à l'élaboration de son organe professionnel.

Le corps enseignant se renouvelle à un rythme étonnamment rapide. Dans ma ville, par exemple, 34 postes sur 71 ont changé de titulaire en quatre ans, et certains plusieurs fois... Dans tel district vaudois, on m'a assuré que le 60 % des maîtres n'ont pas cinq ans d'expérience. Or on sait que le métier s'apprend bien davantage au contact des élèves, dans la pratique journalière, qu'à l'École normale (la valeur de celle-ci n'étant pas mise en cause). Encore faut-il que se trouve dans l'entourage du jeune lancé dans la carrière un collègue expérimenté, un aîné qui puisse l'épauler en cas de besoin. Ce fut le cas pour la plupart d'entre nous, qui avons passé la quarantaine. Ce ne l'est plus pour certains débutants qui n'auront bientôt que des contemporains pour voisins.

D'où l'idée d'ouvrir dans l'« Educateur » une rubrique intitulée

Comment faites-vous ?...

ouverte à qui voudra, anonymement ou non, exposer une préoccupation personnelle. Préoccupation qui pourra être aussi diverse que possible, allant de la réception des enfants au premier jour d'école à certains écarts d'adolescents rétifs, en passant par l'immense éventail des questions didactiques, sans parler des relations avec les parents, des soirées scolaires, de l'argent de poche en course, que sais-je encore.

Si le lecteur juge la suggestion utile, et l'utilise comme je l'espère, la question sera publiée et le rédacteur invitera ceux qui le peuvent à répondre. Au besoin, il s'adressera à tel spécialiste de sa connaissance, à un inspecteur, à un maître de pédagogie, à un psychologue ou à un médecin, afin d'apporter un avis aussi autorisé que possible. Ainsi naîtra peu à peu un dialogue sur des thèmes divers, toujours renouvelés, inattendus parfois.

Et l'« Educateur », cela étant, deviendra encore mieux VOTRE journal.

Indications pratiques

Les intéressés voudront bien envoyer à l'adresse ci-dessous un simple message, sur carte postale au besoin, portant la suscription :

Comment faites-vous... suivie de l'exposé du problème en termes aussi précis que possible. Exemple :

<p>Comment faites-vous...</p> <p>quand des parents refusent de laisser leur enfant aller en course d'école, par peur du risque ?</p> <p>Signature :</p> <p>Adresse :</p> <p>(éventuellement) P. S. — Je désire garder l'anonymat.</p>	<p>Monsieur J.-P. Rochat Rédacteur de l'« Educateur » 27, route des Colondalles</p> <p>1820 Montreux</p>
--	---

A vous de jouer maintenant.

J.-P. Rochat

La matière et la manière

Le texte ci-dessous est extrait d'une intervention faite par le prof. R. Dottrens au cours de la récente Conférence générale de l'Unesco à laquelle il participait comme membre de la délégation suisse.

Il est proposé, dans le plan de travail, d'organiser en 1967 une réunion d'experts à l'échelon le plus élevé, en vue de définir les principes scientifiques qui doivent présider à l'aménagement des programmes scolaires : chercheurs, éducateurs, administrateurs. Je me permets d'adresser au directeur général une prière — ce qui est plus qu'un vœu ! — pour qu'il fasse appel aussi à des experts situés à l'échelon le plus bas, à des instituteurs en fonction tous les jours dans leur classe et dont les avis seront aussi précieux que ceux de personnalités n'ayant jamais enseigné des enfants, car toute réforme scolaire, si l'on veut qu'elle soit efficace doit commencer par la base de l'édifice sur laquelle on échafaude projet sur projet sans se préoccuper de savoir si elle est capable de les supporter. Notre collègue de Tchécoslovaquie s'est exprimé fort pertinemment à ce sujet.

En somme, la proposition qui nous est présentée tend à ressusciter le Comité international des programmes scolaires qui était à l'œuvre il y a 6 ou 8 ans. Quel parti a-t-on tiré de ses études et de ses travaux ? L'ouvrage que le secrétariat m'a demandé de tirer de la documentation qui avait été rassemblée et des conclusions auxquelles le comité avait abouti a paru. Il contient les principes sur lesquels doit se fonder l'élaboration des plans d'études de l'enseignement élémentaire si l'on veut qu'ils soient rationnels et efficaces. Le premier, qu'il est regrettable d'avoir à formuler, est que l'école est faite pour les enfants et non les enfants pour l'école, ce qui signifie que les plans d'études de l'enseignement primaire doivent se borner à contenir ce que les enfants aux différents âges sont capables d'apprendre alors que tous les programmes sont établis en fonction de ce que les adultes prétendent qu'ils doivent savoir.

Ces exigences excessives sont souvent fixées par les experts à l'échelon le plus élevé.

Comment voulez-vous demander à un spécialiste de la grammaire, de l'histoire ou de la géographie qui ne vit que pour sa discipline de voir si, dans celle-ci, il serait possible d'alléger, de réduire quelque peu la matière puisqu'aussi bien tout le monde admet que les programmes sont démentiels ? Ces spécialistes ne verront jamais, ne peuvent pas voir ce qu'il y a de trop, ils voient toujours ce qui manque et ils en rajoutent. Ne leur demander pas de s'arracher les entrailles ! C'est la raison pour laquelle, chaque fois qu'une commission se réunit pour améliorer un plan d'études en l'allégeant, le malheureux document sort de ses mains alourdi et bedonnant.

Une telle politique est un non-sens pédagogique et un redoutable danger social car elle compromet gravement le cheminement scolaire régulier d'une proportion de plus en plus élevée d'enfants normalement intelligents, en particulier ceux qui viennent des couches populaires. Les retards scolaires sont une plaie qui s'étend.

Je souhaite que les chefs d'entreprises et les banquiers dont on nous a parlé qui considèrent comme un investissement rentable les dépenses de l'éducation

s'occupent d'évaluer cette rentabilité. Ils seront vite édifiés. Pas une seule entreprise ne résisterait à un système d'exploitation analogue à celui de l'instruction publique. Il les conduirait tout droit à la faillite et rapidement.

Quatre réalités sont à considérer pour sortir du cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons car, d'une part, des voix de plus en plus nombreuses et autorisées demandent l'allégement des programmes (voir la création récente en France d'une association dont le but est de défendre les élèves petits et grands contre le malmenage et le surmenage dont ils sont victimes, association qui groupe d'éminentes personnalités du monde de la science et de la littérature) ; d'autre part, dans le même temps, d'autres appels se font entendre pour que soient introduits des enseignements nouveaux ou renforcés ceux qui existent. Quelles sont ces réalités ? Quelles sont ces évidences ?

La première : l'écolier de 1966 n'est plus l'ignorant total du début du siècle. Les moyens nouveaux d'information et leur diffusion, les transformations profondes qui se sont produites dans les conditions de l'existence et des relations humaines ont fait des écoliers d'aujourd'hui des êtres qui, dans certains domaines en savent plus que leurs maîtres car leurs intérêts sont différents.

Autrefois, j'ai vécu cette période comme jeune instituteur avant 1914 ! Le maître était le seul dispensateur du savoir et, de ce fait, son prestige était attaché à sa fonction. Il ne l'est plus ; c'est là une des causes premières de la dévalorisation du métier. Le prestige aujourd'hui est attaché à la personne !

L'instruction, de nos jours, ne saurait se limiter à la transmission du savoir mais assurer la mise en ordre et en valeur des notions disparates et superficielles acquises au dehors et ce par l'apprentissage solide des techniques de base : non plus enseigner pour faire apprendre et réciter, mais concevoir une éducation intellectuelle digne de ce nom : son objectif : apprendre à apprendre.

La seconde évidence est la prolongation croissante de la scolarité obligatoire. Dans un passé encore proche de nous, dans nos pays d'Europe, la plupart des enfants ne fréquentaient que l'école primaire où s'achevait leur scolarité obligatoire : il se justifiait donc que l'école donnât un vernis de tout.

Ce stade de l'instruction publique est révolu. Tous les enfants achèvent leur scolarité obligatoire ailleurs qu'à l'école primaire : il serait dès lors indiqué de détendre les programmes sur un nombre plus élevé d'années afin d'assurer une meilleure assimilation des connaissances et même de renoncer à certains enseignements prématurés pour ne pas déflorer l'intérêt que l'on éprouvera plus tard à en aborder l'étude.

La troisième évidence n'est autre chose que l'apport de la psychologie génétique et de la pédagogie expérimentale à l'éducation. L'une et l'autre, avec les moyens d'investigation qui leur sont propres nous ont appris ce que les enfants, aux divers stades de leur croissance, sont capables de comprendre et de retenir.

En ces temps d'organisation rationnelle du travail la quatrième évidence découle de la prise en considération d'un élément fondamental qui peut être mesuré et dont on n'a jamais tenu compte : le temps effectif

dont disposent les instituteurs pour enseigner leurs élèves.

En 1956, lors du stage sur les programmes de l'enseignement primaire que l'Unesco et la Commission nationale suisse pour l'Unesco avaient organisé à Genève, j'ai rendu compte d'une recherche à laquelle je m'étais livré avec un groupe d'instituteurs pour établir aussi exactement que possible le temps réel qu'ils avaient à leur disposition pour parcourir le programme, comme on dit !

A l'époque, le plan d'études des écoles primaires genevoises était établi sur la base de 30 heures hebdomadaires pendant 40 semaines annuelles.

Nous avons abouti — en offrant aux sceptiques de reprendre nos investigations — à un maximum de 169 jours de travail effectif au lieu de 200, les 30 heures hebdomadaires du tableau-horaire ne représentant, dans la réalité, que 23 unités de travail de 45 minutes chacune. Moins de 800 heures au lieu des 1200 prétendues à disposition.

J'ai publié ces chiffres dans l'ouvrage qui rend compte des travaux de ce stage, je les ai reproduits à nouveau dans le volume Plans d'études et programmes scolaires dont j'ai parlé plus haut. Chaque fois que j'en ai l'occasion — excusez-moi de ne pas manquer celle d'aujourd'hui ! — j'en fait état, sans aucun succès jusqu'ici.

Les expérimentalistes, en pédagogie, qui constituent les patrouilles de pointe de la réforme de l'enseignement sont comparables aux ecclésiastiques qui, chaque dimanche, du haut de leur chaire, prêchent la même bonne parole ! On les écoute ! Quant à retenir ce qu'ils ont dit et à y réfléchir, c'est une autre affaire !

Permettez-moi encore un mot. Au refus de faire au simple bon sens la part qui devrait lui revenir, s'ajoute une erreur de conception sur l'essentiel.

Ce n'est pas tant la **matière** de l'enseignement qui importe, mais bien la **manière**. L'instituteur donneur de leçons, correcteur de dictées et de problèmes sera bientôt un personnage anachronique. De plus en plus, par évolution des idées en pédagogie et par nécessité aussi, ses rapports avec ses élèves se transformeront : d'enseignant il devient éducateur dans le plein sens du terme ; un guide, un conseiller qui doit apporter à tous et à chacun l'appui effectif et la compréhension grâce auxquels tous pourront valoriser leurs virtualités car, pour la part qui est la sienne, il est responsable de la destinée humaine de chacun d'eux.

Il y a cinq ans, un colloque organisé par les animateurs du Centre de prospective fondé par Gaston Berger s'est posé cette question : quels hommes l'éducation doit-elle former ?

Voici quelques-unes des capacités et qualités fondamentales que l'école à tous les niveaux devrait faire naître et développer : l'esprit d'observation, l'aptitude à lire et à comprendre ce qu'on lit, l'esprit d'équipe, l'esprit de compréhension et de tolérance, le respect de soi-même. En tout dernier lieu, ils ont ajouté : des connaissances alors que l'école centre tout son effort sur l'acquisition problématique et temporaire de celles-ci.

Instituteurs hier, éducateurs demain ! Cette réalité prendra corps quand sera levé le plus redoutable obstacle à sa réalisation : l'encyclopédie des programmes scolaires.

Alors et alors seulement éducateurs et responsables de l'éducation pourront être fidèles à l'engagement que leurs gouvernements ont pris en adoptant la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'éducation doit contribuer au plein épanouissement de la personnalité humaine.

R. Dottrens.

L'école ou la vie ?

C'était là le titre d'une séquence de l'émission « Continents sans visa » présentée à la télévision le 1er décembre. Je lui aurais préféré celui d'**école vivante** car l'école sans vie a vécu et la vie n'échappe plus à l'école. Qu'importe, cette classe genevoise présentait un bel exemple de travail vivant, enrichissant, utile, en un mot : intelligent.

Il a été souvent dit ici que, parmi les sciences humaines, la pédagogie restait trop fréquemment semblable à elle-même, que ses méthodes n'avaient guère évolué depuis l'introduction de l'enseignement obligatoire. Les Américains proclament avoir mis au point des techniques d'apprentissage qui permettent d'apprendre vite et plus. La conception de leurs machines à enseigner programmées n'a rien changé de fondamental à leur pédagogie : cette dernière n'a fait que passer dans la machine, celle-ci donne la leçon et y pose les questions habituelles. Il y a suffi à Skinner et à Watson d'observer par quels cheminements un acte tend à se répéter, puis de cultiver ce « renforcement » pour aboutir à la conception d'une machine à enseigner. Cette psychologie behavioriste est complétée par la notion plus féconde du **Tâtonnement expérimental** de Freinet, « fondée sur un aspect du conditionnement mais corrigée et complétée par la perméabilité à l'expérience, définition de l'intelligence ». Une acquisition ne peut

être qu'un simple renforcement. « Il y faut une **motivation** profonde non seulement mécanique et extérieure, mais personnelle et affective qui conditionne expérimentalement le comportement ».

Je ne me suis qu'apparemment éloigné du sujet. Ces enfants qui cherchent, expérimentent, enquêtent, observent, réalisent ce travail vivant et **éducatif**. La pédagogie est fort séduite par l'automation et le conditionnement, mais si les résultats ne servent qu'aux examens, les enfants resteront désarmés face aux exigences de la vie. Pas la peine d'attendre les effets de l'enseignement mécanisé : pensez aux élèves doués dans leurs exercices de grammaire (avec ou sans trous...) mais incapables de rédiger une lettre sans fautes. Les bandes enseignantes de l'école moderne nous gardent de ce danger parce qu'elles sont vivantes et font appel à la création et à l'imagination. J'ai regretté que ce reportage n'en ait pas fait mention car je sais qu'elles sont largement utilisées dans cette classe. Cela n'enlève rien à l'intérêt de l'activité de groupe guidée avec beaucoup de maîtrise et au travail du texte libre.

Emission enrichissante donc et qui démontrait parfaitement qu'une classe à l'active agitation se situait loin du désordre et de l'indiscipline, réaction naturelle au régime autoritaire des écoles au silence trompeur.

M. R.

L'école et les enfants de langue étrangère

Nous accueillons avec plaisir cette relation d'une collègue retraitée qui se voue avec une rare compétence à l'initiation des jeunes étrangers aux rudiments du français. L'organisation qu'elle décrit est une des solutions possibles à ce difficile problème. L'« Educateur » serait heureux d'ouvrir ses colonnes au récit d'autres expériences, à la description d'autres systèmes. A qui la plume ?

L'arrivée des familles des travailleurs étrangers auxquels s'ajoutent les gens qui cherchent un climat plus clément ou une situation politique plus sûre surchargée tant les classes publiques d'un grand nombre d'enfants de langue étrangère que notre commission scolaire jugea nécessaire l'ouverture de classes spéciales pour l'enseignement du français.

Dès leur création en septembre 1961, environ 250 élèves y ont été admis.

Qui sont-ils ? Des Italiens d'abord, les plus nombreux; les Espagnols forment un bon contingent au début, et se font plus rares actuellement, quelques Anglais, Américains, Polonais, Suisses alémaniques, Arabes du Kenya et de Tunisie...

Organisation. Les élèves se groupent en deux classes, les petits de 7 à 10 ans; les aînés de 11 à 16. Ils suivent deux heures de cours, trois fois par semaine et passent le reste de la journée dans leurs classes respectives.

En quoi consiste cet enseignement ? Avant tout, il faut créer un terrain d'entente entre ces enfants de langue et de tempérament différents qui recherchent la compagnie de leurs compatriotes qui parlent leur langue, ont les mêmes habitudes... Il faut aussi les intégrer dans la vie scolaire, les mettre en contact avec les choses, les gens de l'école d'abord. La méthode directe est la seule possible: L'école, les objets, les camarades, la maîtresse: c'est facile, tout est sur place!

Ordres divers: ouvre, ferme la porte, la fenêtre, lève-toi! assieds-toi! sont bientôt appris.

Passons à la toilette: cuvette, savon, lavette, brosse à ongles et à dents, gobelets, savonnière, éponge, serviettes, complètent le vocabulaire. Les objets d'abord (étude du nom) l'action ensuite, (c'est le verbe d'action; l'adjectif qualificatif, puis l'article).

Autre bénéfice: On vient en classe avec les mains propres, les dents brossées, les cheveux coiffés, comme dans la charmante histoire de Madame Souris et de sa famille d'où sont tirés les morceaux de lecture des petits.

L'atmosphère de ces classes. En général, les enfants sont bien disposés. Il y a, bien sûr, parmi eux des indolents, des paresseux. Deux grands gaillards de 15 ans qui s'expriment plus par le jeu des épaules que par le langage en sont la preuve. Qu'y faire? En Sicile, on est dispensé de l'école à 12 ans. En Suisse, il faut la suivre jusqu'à 16... et avec une dame, par-dessus le marché.

S'il est regrettable que ces éléments troublent parfois la classe, il y a par contre des moments bien sympathiques. Lors de sa dernière leçon, Mohamed, un petit arabe de Tunisie, arrivé en Suisse par les soins

de la Croix-Rouge et de Caritas, témoigne sa reconnaissance par une jolie mélodie tirée de son ocarina. « Je reviendrai bientôt, dit-il ». Et ce gamin de 10 ans, qui n'a jamais tenu de crayon, écrit ses petits vocabulaires sans fautes et sait lire toute la première partie de son livre. C'est lui qui donne une leçon de politesse à une petite camarade qui oublie de dire « merci ». « Qu'est-ce qu'on dit? remarqua-t-il en la poussant du coude. Et comme la fillette ne sait que répondre... « On dit, merci, mademoiselle ».

La plupart des maîtres et maîtresses suivent avec intérêt les devoirs de ces élèves, ils contrôlent leurs exercices et les aident, facilitant ainsi leur développement.

Un gros handicap: l'arrivée des nouveaux, ce qui morcèle le temps. Il faut reprendre les exercices de phonétique, corriger le « ou » en italien, le « r » anglais, éviter la confusion entre le « b » et le « v » espagnols. Il faut faire parler par des lectures faciles, des chants, des morceaux de récitation mimés.

Il suffit pour les élèves doués d'un passage de 3 ou 4 mois dans la classe pour leur permettre de suivre normalement l'école de tous les jours.

Berthe Mury, Montreux.

Centre orthopédagogique « Plein Soleil » Delémont

Deux postes d'éducatrices sont mis au concours pour le printemps 1967. Le Centre s'occupe d'enfants semi-éducables et est organisé en semi-internat, du lundi au vendredi.

Titres exigés: brevet d'institutrice ou de jardinière d'enfants. Une formation spéciale ou des expériences acquises auprès d'enfants déficients est souhaitée.

Traitement légal.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la **direction du Centre**, 7, chemin de la Brasserie, 2800 Delémont, (tél. 066 2 34 38).

Les postulations sont à adresser jusqu'au 30 janvier 1967, au président de la commission,

M. Maurice PETERMANN,
inspecteur scolaire,
2854 BASSECOURT

Examens d'admission en classe supérieure vaudoise — 1966**DICTÉE/Phrases détachées**

- Où as-tu trouvé ces beaux livres ? Je les achète à la librairie, près de la place.
- L'hiver dernier, nous faisons de magnifiques courses dans les collines voisines. L'été prochain, nous courrons dans les forêts et les pâturages.
- Les coureurs que regardait passer Pierre paraissaient fatigués et heureux d'atteindre le but.
- Toi qui as bien travaillé, recueille maintenant le fruit de tes peines.
- Cosette devait transporter un seau presque plein. Elle saisit l'anse à deux mains et eut de la peine à le soulever.
- Etendus (Etendues) dans l'herbe, nous regardions avec intérêt l'agitation des fourmis, les courses rapides des araignées et les bonds des sauterelles.
- Nous amis, partis il y a quatre mois, nous ont donné de leurs nouvelles. Nous leur répondrons sans tarder.
- Les gouttes de pluie que chassait un vent violent s'écrasaient contre la fenêtre, derrière laquelle somnolaient grand-père et son chat.
- Les raisins que tu m'as envoyés sont fort bons. Je les ai mangés avec grand plaisir.
- Il faut que nous soyons toujours prêts à aider notre prochain et que nous ayons le souci de nous rendre utiles à tous.

Remarques : 5e année : les huit premières phrases. 6e année : les dix phrases. La ponctuation doit être dictée.

GRAMMAIRE

Lisez attentivement, plusieurs fois, les six petits textes ci-dessous et répondez aux questions 1 à 20.

Ecrivez ensuite les formes verbales 1 à 10.

Numérotez vos réponses et les formes verbales comme dans la présente feuille.

Ne copiez pas les petits textes, ni les questions.

Phrases détachées

- J'ai rencontré deux touristes égarés ; je les ai remis sur le bon chemin et je leur ai donné tous renseignements utiles.
- Chantal s'exerce au piano en vue de ses examens de musique.
- Que de mouettes ! Louis en a compté près de deux cents.
- Ces garçons parlent fort. Le cheval de labour est très fort. Les sentinelles montent la garde autour du fort.
- Nous jouons devant la maison du syndic. Le devant de ce temple doit être restauré. Ne restez pas derrière cet arbre, placez-vous devant !
- Tu m'invites à dîner. Mes parents ont pris part un à un grand dîner.

QUESTIONS**Texte A**

- A quelle espèce de mots appartient le mot **rencontré** ?
- Ecrivez la règle complète de l'accord de ce mot telle que vous l'avez apprise.

- A quelle espèce de mots appartient le mot **les** ?
- Quelle est sa fonction (son rôle) par rapport au verbe « ai remis » ?
- A quelle espèce de mots appartient le mot **leur** ?
- Quelle est sa fonction (son rôle) dans cette phrase ?

Texte B

- Quelle est la fonction (le rôle) du mot **s'** ?
- Quelle sorte de complément forment les mots « en vue de ses examens de musique » ?

Texte C

- A quelle forme se trouve l'expression « Que de mouettes ! » ?
- Quelle sorte de complément forment les mots « près de deux cents » ?

Texte D

- A quelle espèce de mots appartient le premier mot **fort** ?
- A quelle espèce de mots appartient le deuxième mot **fort** ?
- A quelle espèce de mots appartient le troisième mot **fort** ?
- Y a-t-il un attribut dans ce texte ? Si oui, copiez la phrase où il se trouve et soulignez-le.

Texte E

- A quelle espèce de mots appartient le premier mot **devant** ?
- A quelle espèce de mots appartient le deuxième mot **devant** ?
- A quelle espèce de mots appartient le troisième mot **devant** ?
- Indiquez un complément de nom contenu dans ce texte.

Texte F

- A quelle espèce de mots appartient le premier mot **dîner** ?
- A quelle espèce de mots appartient le deuxième mot **dîner** ?

FORMES VERBALES

Ecrivez les formes verbales suivantes :

- Verbe être :** passé simple, 3e personne du singulier.
- Verbe être :** présent du subjonctif, 3e personne du pluriel.
- Verbe cueillir :** futur simple, 1re personne du singulier.
- Verbe cueillir :** passé antérieur, 2e personne du pluriel.
- Verbe venir :** passé simple, 1re personne du pluriel.
- Verbe venir :** plus-que-parfait (indicatif, 2e personne du singulier, au féminin).
- Verbe devoir :** conditionnel présent, 1re personne du singulier.
- Verbe devoir :** conditionnel passé, 3e personne du pluriel.
- Verbe aller :** impératif, 2e personne du singulier, forme négative.
- Verbe avoir :** présent du subjonctif, 2e personne du pluriel.

Appréciation

Grammaire-analyse : un demi-point pour chaque réponse juste. Note maximum : 10.

Formes verbales : un point pour chaque forme verbale exacte. Note maximum : 10.

Note globale pour ce travail : moyenne des deux notes ci-dessus.

Remarque : l'appréciation peut être nuancée dans certains cas ; ainsi une forme verbale grammaticalement exacte, mais contenant une faute d'orthographe, sera cotée par un demi-point.


SIEMENS

Appareil d'alimentation universel

La maison Siemens vous offre sa grande expérience dans la fabrication d'appareils d'alimentation universels modernes, avec transformateurs réglables et redresseurs au sélénium. Ils conviennent particulièrement bien à l'enseignement pratique en physique et en chimie.

Notre type normalisé est approuvé par l'ASE et recommandé par la Commission d'appareils de l'Association suisse du corps enseignant pour les écoles primaires, secondaires et supérieures.

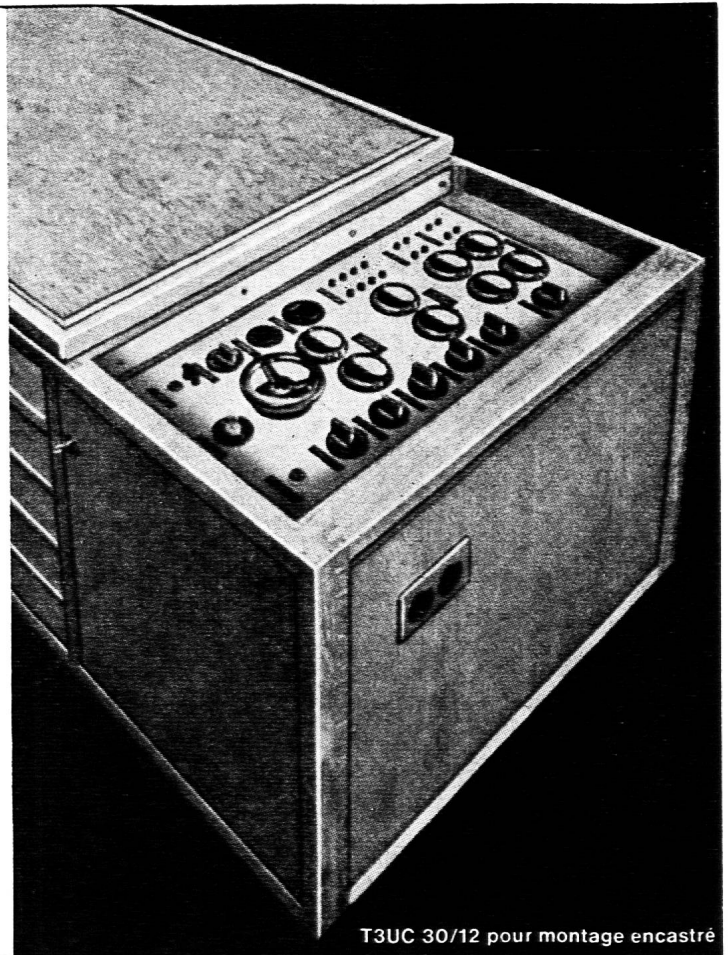
Des appareils en exécution transportable, mobile ou fixe sont livrables immédiatement du stock.

Sur demande, nous vous établirons volontiers une offre accompagnée d'une liste de références et de prospectus.

Nos spécialistes restent toujours à votre disposition.

S. A. DES PRODUITS
ELECTROTECHNIQUES SIEMENS
Lausanne, chemin de Mornex 1
Tél. 021 22 06 75

53



T3UC 30/12 pour montage encastré

Papeterie St-Laurent

Charles Krief

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées**
- Préparation au **diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

L'EGYPTE

du 20 (24) mars au 3 (7) avril et du 4 au 18 septembre 1967

VOYAGES CULTURELS ACCOMPAGNÉS, POUR ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Programme : Genève - Le Caire - Assouan et retour par avion. Visites et excursions archéologiques : Le Caire - Saqqara - Memphis - Guizeh - Louxor - Thèbes - Karnak - Assouan - le Haut-Barrage - Kalabcha - Kom-Ombo - Edfou.

TOUT COMPRIS (passages aériens, excursions, pension complète), Prix spécial : **Fr. 1245.-**
Nombre limité de participants Programme détaillé sur demande

VOYAGES *Pour l'art*

Valmont 20, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 23 27

ARITHMÉTIQUE**Elèves ayant parcouru le programme de 5^e année****1^{re} partie :** numération et technique du calcul (1 point par numéro)

No Ecrire ces fractions dans l'ordre décroissant :

1. $\frac{3}{7}$; $\frac{3}{9}$; $\frac{3}{4}$; $\frac{3}{5}$; $\frac{3}{8}$
2. $0,9 \times \dots = 540$
3. $4,5 \text{ f} : 0,45 = \dots \text{ f}$
4. Donner le quotient en décilitres :
7,2 dal : 8
5. Donner le produit en centilitres :
0,03 hl \times 0,3
6. $70,04 \times 7,09 =$
7. Ajouter le triple d'un décalitre au quart d'un hectolitre. Réponse en dl.
8. Transformer les poids ci-dessous en kg et en faire le total :
6,4 q ; 8 t ; 1875 g ; 0,8 t
9. 2 h 28 mn 35 s — 1260 s =
h ... mn ... s
10. De 5 km, enlever le total des 3 mesures ci-dessous et donner le reste en mètres :
0,75 km ; 0,5 dam ; 8,4 hm

2^e partie : raisonnement

1. Un employé de banque expédie un sac rempli de pièces de 5 f. Poids total : 5220 g. Poids du sac vide : 450 g. Poids d'une pièce de 5 f : 15 g. Calculer la valeur du contenu du sac. (2 pts)
2. Pour faire le tour d'un terrain rectangulaire dont la longueur mesure le double de la largeur, Pierre a fait 600 pas de 60 cm. Quelle est en m² la mesure de la surface du terrain ? (2 pts)
3. Deux sacs de sucre pèsent ensemble 120 kg. La moitié du premier pèse autant que le quart du second. Calculer le poids de chaque sac. (1 pt)
4. Remplie d'eau aux $\frac{2}{5}$ une bonbonne pèse 6,8 kg. Elle contient alors 4 litres. Calculer :
a) le poids de la bonbonne vide ;
b) sa contenance. (2 pts)
5. Un bidon vide pèse 1600 g. Rempli de miel, il pèse 263,5 hg. Ce miel a été payé 237,60 f. Il est mis en pots contenant chacun 750 g de miel. Chaque pot est revendu 8,40 f. Quel bénéfice a-t-on réalisé ? (3 pts)

Elèves ayant parcouru le programme de 6^e année**1^{re} partie :** numération et technique du calcul (1 point par numéro)

1. Faire les deux additions suivantes et indiquer en mètres la différence des totaux :
a) 7,25 hm ; 30,4 dam ; 0,943 km
b) 0,01 km ; 40 000 mm ; 513 dt
2. $0,6 : 27 = (0,001 \text{ près})$
3. Exprimer en cm² la différence entre
1 m² et 13 dm²
4. Exprimer en ha la différence entre
4,8 a et 48 ca
5. Exprimer en m³ la somme de
4 m³ 168 cm³ et 1345 dm³
6. $1 - \frac{3}{5} =$
7. $\frac{1}{5} : 3 =$
8. Transformer en fraction décimale :
 $\frac{3}{8}$
9. Transformer en fraction ordinaire, puis simplifier :
0,12
10. Effectuer, puis donner le produit en kilos :
 $4,1412 \text{ t} \times 4,76$

2^e partie : raisonnement

1. Cinq bouteilles contiennent en tout 4 litres.
a) Quelle est la contenance de 6 bouteilles ?
b) Quelle est la contenance de $\frac{1}{4}$ de bouteille ? (1 pt)
2. La différence entre les 0,8 et le $\frac{1}{5}$ d'un nombre est égale à 12. Quel est ce nombre ? (1 pt)
3. Un marchand a acheté 56 quintaux de pommes de terre à 28 f le quintal. Les frais s'élèvent au 5 % du prix d'achat. Il a revendu ces pommes de terre pour le prix global de 1820 f. Combien a-t-il gagné par quintal ? (2 pts)
4. Trois ouvriers ont travaillé, le premier pendant 3 jours, le 2^e pendant 4 jours et le 3^e pendant 6 jours. Ils ont reçu en tout 520 f.
a) Quelle fraction du travail a été effectuée par le 3^e ouvrier ? (2 pts)
b) Quel est le gain du 2^e ouvrier ? (2 pts)
5. Une personne ne peut payer que les $\frac{3}{7}$ de ce qu'elle doit. Si elle avait 450 f de plus, elle pourrait en payer les $\frac{5}{7}$.
a) Combien doit-elle ? (2 pts)
b) De quelle somme dispose-t-elle ? (2 pts)
6. Deux fûts pleins de vin à 1,80 f le litre ont coûté ensemble 693 f. On vend ce vin avec un bénéfice égal au quart du prix d'achat. Le bénéfice sur le premier fût se monte à 76,50 f. Calculez :
a) le bénéfice par litre.
b) Le contenu de chaque fût. (2 pts)

Le Centre éducatif et pédagogique « Le Foyer Gardien », à Estavayer-le-Lac, internat-école pour enfants cas sociaux et débiles légers, désire engager :

un instituteur

éventuellement une institutrice,

s'intéressant aux classes spéciales et à la recherche pédagogique, et désirant travailler de façon indépendante dans le cadre d'une équipe, avec une classe de douze élèves. Possibilité de parfaire sa formation en cours d'emploi.

Convientrait à collaborateur(trice) dynamique, désirant participer à l'organisation et à la construction d'un complexe scolaire.

Conditions de travail et de salaire normales.

Entrée en fonctions : avril 1967.

Adresser offres ou demande de renseignement à la direction : tél (037) 61 30 43, Estavayer-le-Lac.

Responsables du matériel scolaire...

le savez-vous ?
BIBLIOREP-CHEVALLEY
à Lausanne

se charge de la
RÉPARATION DES LIVRES
manuels scolaires et autres

Son travail soigné et ses prix modiques vous permettent des économies substantielles

Demandez un devis à
BIBLIOREP-CHEVALLEY,
case 120, 1000 Lausanne-Marteray

Quelle famille

éventuellement couple d'instituteurs (avec enfants en bas âge) **accueillerait FILLETTE DE 13 ANS** ayant besoin d'affection et d'autorité. Conditions à discuter. S'adresser au pasteur LAUFFENBURGER, 1260 Nyon.
Tél. : (022) 61 43 21.

INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL  **CANADA**

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1967.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 2) Être âgé de 25 à 40 ans
- 3) Avoir une formation pédagogique
- 4) Avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement

Des traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4900 et le maximum de \$10,000.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février/mars 1967 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement afin de soumettre leur candidature sont priés d'écrire immédiatement:

PAR AVION au:

Surintendant du Service du Personnel,
Protestant School Board
of Greater Montreal,
6000 avenue Fielding,
Montréal 29, Québec, CANADA.



6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERNÉ
J.A.
Montreux 1